



Dossier du BHI n° S1/5041

LETTRE CIRCULAIRE 12/2015
13 février 2015

**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE L'ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
ET L'ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE**

Référence: LC de l'OHI 79/2014 du 2 décembre – *Proposition de protocole d'accord entre l'Organisation hydrographique internationale et l'Organisation météorologique mondiale*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Comité de direction a l'honneur de vous informer que la proposition objet de la lettre circulaire en référence visant à reconnaître officiellement la coopération entre l'OHI et l'OMM dans le cadre d'un protocole d'accord (MoU) n'a soulevé aucune objection de la part des Etats membres.
2. Le Comité de direction remercie les Etats membres suivants : Pérou, Portugal, Fédération de Russie et Royaume-Uni, qui ont exprimé leur soutien à la proposition.
3. En conséquence, le président du Comité de direction informera le secrétaire général de l'OMM de l'approbation du MoU par les Etats membres de l'OHI et recherchera une date qui convienne aux deux parties pour la signature du document.
4. Le Comité de direction considère que le MoU non seulement reconnaît les niveaux actuels de coopération entre les deux organisations, mais encourage aussi la poursuite du développement de relations de travail très fructueuses entre l'OMM et l'OHI.
5. Lorsque le MoU aura été officiellement signé par les deux organisations, une copie en sera publiée sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : Accueil>Lettres et Documents>Protocoles d'accord et accords de coopération >Organisation météorologique mondiale.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', is positioned above the printed name and title.

Robert WARD
Président